

Rapport de présentation Compte Administratif 2019

Séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2020



L'article 107 de la Loi « NOTR(e) » du 7 août 2015 indique qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles devra être jointe au compte administratif. La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités territoriales.

SOMMAIRE :

1 – Résultat de l'exercice	page 3
2 – La section de fonctionnement.....	page 4
3 – Gros plan sur la fiscalité locale.....	page 7
4 – Les épargnes.....	page 7
5 – La section d'investissement.....	page 8
6 – L'endettement.....	page 11

1 RESULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat de fonctionnement 2019 s'établit à 39 170 844,78 €.

Le résultat d'investissement est déficitaire et s'élève à -3 957 989,67 €.

Tandis que le solde des restes à réaliser à reprendre sur l'exercice 2019 est négatif de 10 477 744,38 €.

	Dépenses	Recettes
<u>Section d'Investissement</u>		
Réalisé	35 849 985,89 €	22 849 879,50 €
001 reporté		9 042 116,72 €
Total des dépenses et recettes de la section d'investissement	35 849 985,89 €	31 891 996,22 €
Résultat de la section d'investissement	-3 957 989,67 €	
Restes à réaliser	15 274 633,19 €	4 796 888,81 €
	15 274 633,19 €	4 796 888,81 €
Résultat des restes à réaliser	-10 477 744,38 €	
Déficit de la section d'investissement	-14 435 734,05 €	
<u>Section de Fonctionnement</u>		
Réalisé	131 443 031,95 €	144 230 771,99 €
002 reporté		26 383 104,74 €
Total des dépenses et recettes de la section de fonctionnement	131 443 031,95 €	170 613 876,73 €
Résultat de la section de fonctionnement	39 170 844,78 €	

Il convient de préciser que le compte administratif est conforme au compte de gestion établi par le receveur municipal.

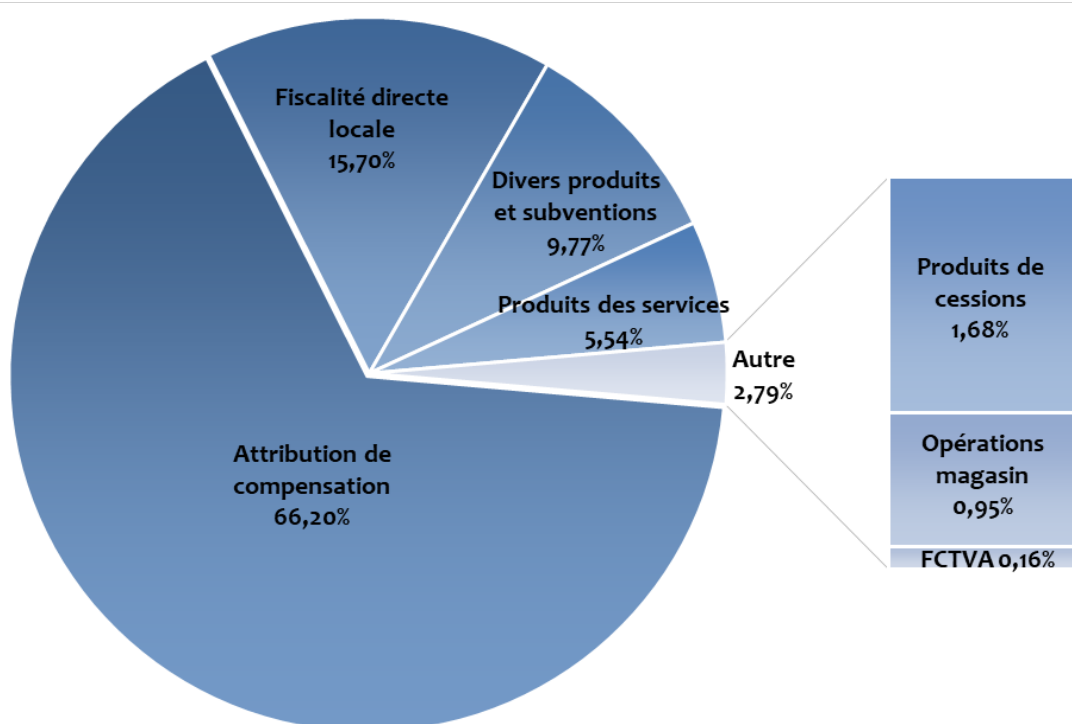
2 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

On constate une reprise de la progression des recettes en 2019, alors que les dépenses sont en diminution pour la quatrième année consécutive.

2.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes **augmentent de 1,32 %** entre 2018 et 2019.

Voici la structure de nos recettes en 2019 :



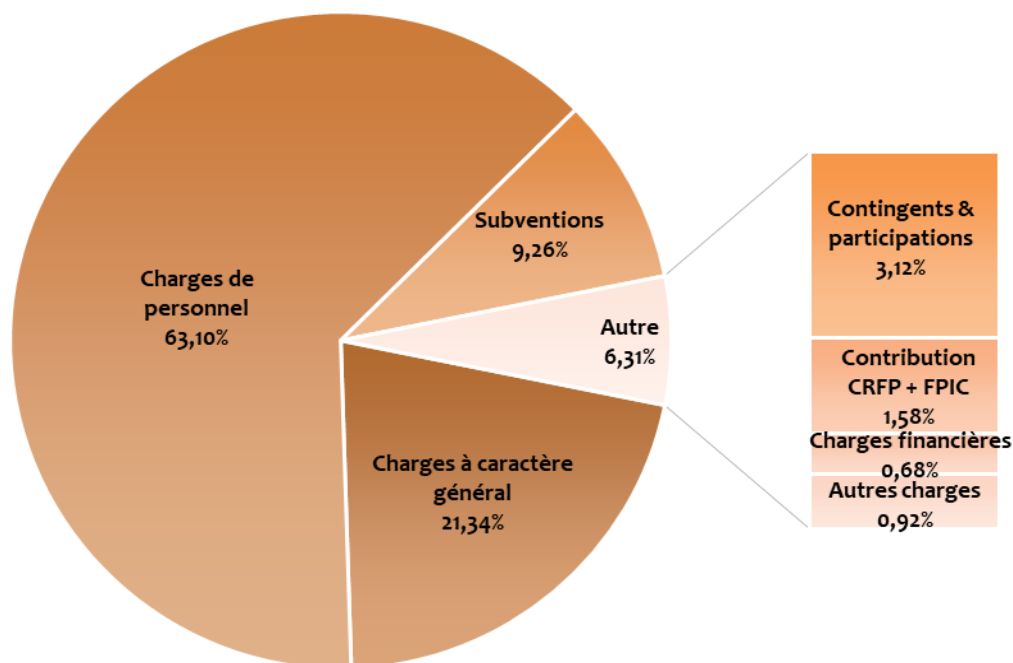
Certains effets impactant les recettes de l'année 2019 sont à préciser :

- Le produit de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB) affiche une évolution de 800 419 € par rapport à 2018 ;
- Les produits exceptionnels tirés de la vente de terrains, conformément au programme de ventes établi sur plusieurs années, augmentent de 689 863 € (2 407 845 € en 2019 contre 1 717 982 € en 2018).

2.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses **diminuent de – 0,39 %** entre 2018 et 2019.

Ci-dessous la structure des dépenses de fonctionnement en 2019 :



Ci-dessous l'évolution 2018 – 2019 par catégorie de dépenses :

	2018	2019	Évolution %
Charges de personnel et frais assimilés (chap. 012)	78 316 958€	78 827 799€	0.65 %
Charges à caractère général (chap. 011)	27 006 948€	26 656 047€	-1.30 %
Contingents et participations obligatoires (art 655)	4 018 112€	4 209 412€	4.76 %
Subventions versées (art 657)	12 072 132€	11 566 090€	-4.19 %
Autres charges de gestion courante (art 65 hors 655 et 657)	781 019€	659 047€	-15.62 %

Les **charges de personnel évoluent de 0.65 %** entre 2018 et 2019. Les charges de personnel du budget principal représentent 78 827 799 € au 31 décembre 2019, soit un taux de structure de 63.09 % des charges de fonctionnement réelles. Bien que ce taux soit

supérieur à celui constaté en 2018 (60.39 %), il peut être considéré comme représentatif du nombre de services publics gérés directement par la Ville. L'effet est accentué par le fait que le montant global des dépenses diminue alors que les charges de personnel évoluent légèrement.

Les **charges à caractère général sont en diminution de – 1,30 %** entre 2018 et 2019.

Au sein de ce poste de dépenses, on peut citer la diminution de près de 350 000 € du poste d'approvisionnement en carburants, conséquence de la suppression du groupement de commande Ville – Métropole qui donnait lieu à refacturation au Conseil de Territoire (recette équivalente)

Le poste des **contingents et participations obligatoires** affiche une progression de 4,76 % entre 2018 et 2019. Il convient de préciser que la **compétence Santé**, restituée à la Ville par la métropole le 30 juin 2018, est exercée par le Centre intercommunal d'action sociale du Pays de Martigues (CIAS) **en année pleine en 2019**. Compte-tenu du montant fixé par la Commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) pour l'évaluation des charges **annuelles** transférées au titre de cette compétence (385 483 €), la participation versée au CIAS via le Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) augmente de 192 742 € (3 898 109 € en 2019 contre 3 705 367 € en 2018).

Autre poste de dépense qui varie à la baisse, **les subventions de fonctionnement diminuent du fait de l'arrêt du Festival de Folklore**, pour lequel la Ville versait une subvention (532 650 € en 2018 pour la dernière édition) et qui a laissé place à un nouveau festival « les Fadas du Monde » organisé en interne par les services municipaux. Une fois cet effet neutralisé, les subventions sont stables.

Il est à noter que les **charges financières diminuent de – 15,24 % (- 152 567 €) entre 2018 et 2019, et ce pour la 7^e année consécutive, en raison du désendettement continu de la collectivité depuis lors.**

3 GROS PLAN SUR LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

Les taux de Fiscalité Directe Locale pour 2019 ont été les suivants :

➤ **Taxe d'habitation :**

Avec un taux de 12.88 % en 2019, la Ville de Martigues se classe en 26^{ème} position sur les 31 communes de plus de 10 000 habitants du département (1^{ère} Marseille avec un taux de 28.56 %, 31^{ème} Fos sur Mer avec un taux de 0.01 %).

Seules 6 communes sur 31 ont un taux de taxe d'habitation inférieur à 13 %.

➤ **Taxe sur le Foncier Bâti :**

Avec un taux de 17.63 % en 2019, la Ville de Martigues se classe en 29^{ème} position sur les 31 communes de plus de 10 000 habitants du département (1^{ère} Vitrolles avec un taux de 37.67 %, 31^{ème} Plan de Cuques avec un taux de 11.00 %).

➤ **Taxe sur le Foncier Non Bâti :**

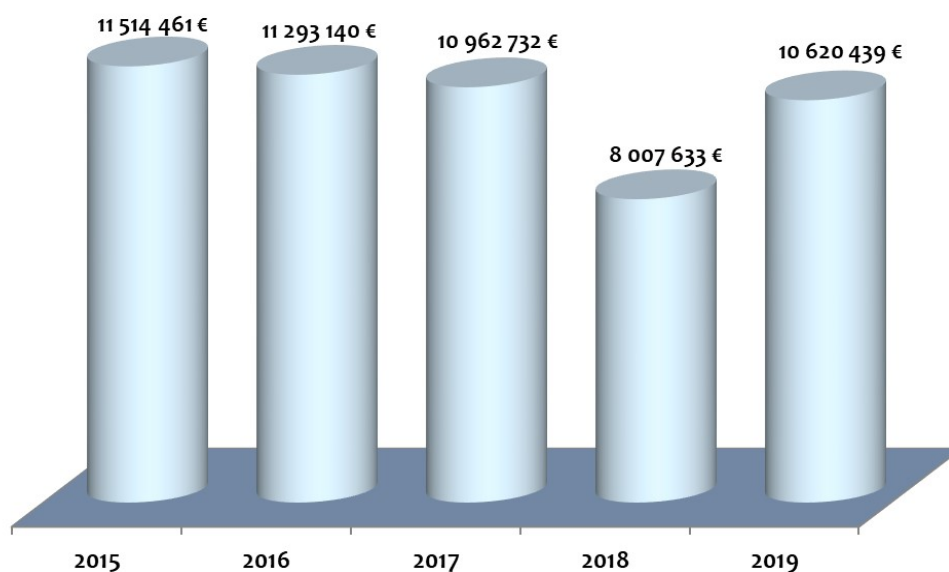
Avec un taux de 20.32 % en 2019, la Ville de Martigues se classe en 27^{ème} position sur les 31 communes de plus de 10 000 habitants du département (1^{ère} Vitrolles avec un taux de 88.75 %, 31^{ème} Fos sur Mer avec un taux de 0.01 %).

4 LES EPARGNES

L'épargne brute, qui représente la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors produits exceptionnels, s'établit à 16 261 665 €.

Déduction faite du remboursement en capital de la dette, l'épargne nette s'élève à 10 620 439 € pour 2019.

Ci-dessous l'évolution de l'épargne nette depuis 2015 :



L'épargne nette permet de financer les programmes d'investissement de la Ville sans faire appel à l'emprunt.

5 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

5.1 Les recettes d'investissement

Les ressources propres de la section d'investissement sont constituées par :

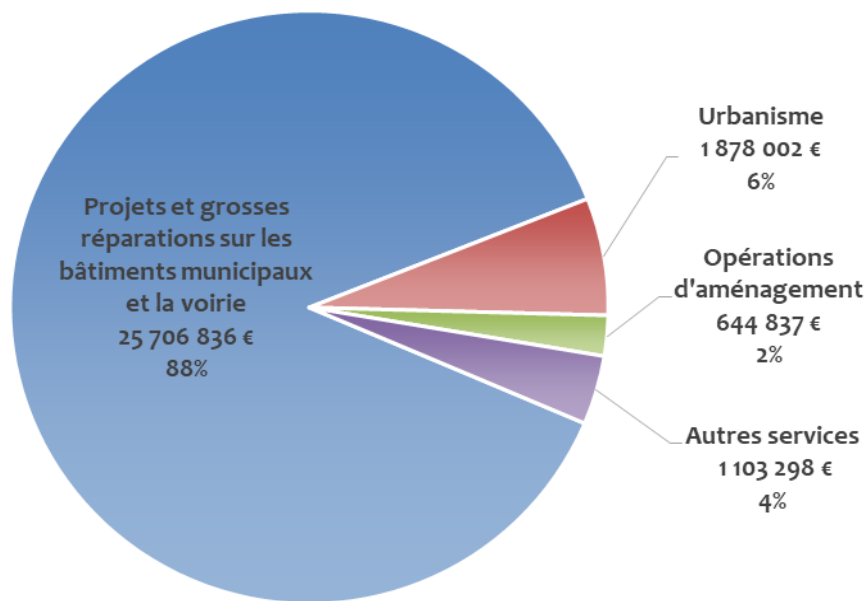
- Le FCTVA correspond à 16,404 % du montant des investissements de l'année N-1. La recette générée par le FCTVA est stable dans la mesure où les années 2017 et 2018 ont été comparables en termes de dépenses d'équipement réalisées.
- Les subventions, essentiellement en provenance du Conseil Départemental dans le cadre du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement (CDDA) conclu tous les deux ou trois ans. Le montant des subventions perçues chaque année évolue en fonction de l'avancement des travaux éligibles. Elles sont en progression : versement en 2019 du fonds de concours pour la réalisation du palais des sports Robert Bertano par la métropole (1 495 540 €).
- Le produit des taxes d'urbanisme qui évolue en fonction des dépôts de permis sur le territoire communal. Les taxes prélevées à l'occasion des autorisations d'urbanisme délivrées depuis l'année 2018 sont versées directement à la métropole. En 2019, seuls les compléments de taxes viennent abonder le budget municipal (la taxe d'aménagement est payable en deux fois).
- L'emprunt, qui constitue la variable d'ajustement de la section d'investissement, est mobilisé chaque année en fonction de l'état d'avancement des grands projets et du besoin de trésorerie qui en découle. La Ville se désendette depuis 2014 et n'a plus souscrit de prêt depuis 2016.

5.2 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement réalisées sont bien plus importantes (35 218 691 €) que les dépenses d'équipement direct intégrant les réalisations des natures comptables 20, 21, 23 et 458 qui font l'objet d'une analyse (29 332 973 €).

Les masses sont gonflées par les mouvements d'ordre et le remboursement en capital de la dette.

Ci-dessous le détail des dépenses d'équipement direct :



Quelques projets relatifs aux bâtiments publics qui ont connu un achèvement de travaux en 2019 :

- Gymnase Chave : remplacement du parquet
- Gymnase Julien Olive : aménagements intérieurs
- Gymnase Riouall : remplacement du mur d'escalade
- Installation du Tétrodon à la Base Nautique de Tholon
- Salle du Grès : mise en accessibilité
- Salle de l'Aigalier : réfection de l'étanchéité
- Foyer l'Herminier : mise en accessibilité
- Programme de performance énergétique des crèches et des maternelles et installation d'outils numériques dans les Groupes Scolaires
- Groupe Scolaire Tranchier : mise en accessibilité et réfection des menuiseries et des façades sud
- Groupe Scolaire de Carro : extension et réhabilitation de l'élémentaire (phase 3)
- Club des Jeunes de Paradis St Roch : réfection des tympans
- Travaux d'économies d'énergie : passage au gaz chaudières du gymnase Lurçat et de la Maison des Associations et passage au bois des chaufferies de l'école primaire de St-Julien et de la Maison de Carro

- ▶ Mise en place d'une pompe à chaleur pour les locaux des Directions Culturelle et Vie Associative
- ▶ Réaménagement extérieur du MAC de Paradis Saint-Roch
- ▶ Eglise Saint-Genest : réfection de la charpente et restauration des murs gouttereaux nord
- ▶ Mise en place de kiosques Place de la Libération
- ▶ Redynamisation du centre-ville : acquisition et restructuration de locaux commerciaux

Les réalisations en matière de voirie :

- ▶ Création du Théâtre de Verduze à la Pointe Brise-Lame
- ▶ Revalorisation des espaces publics du port de Carro
- ▶ Aménagement paysager de la place centrale de Mas de Pouane et création d'un plateau synthétique
- ▶ Création d'une voie verte de Lavéra à Martigues Ziem
- ▶ Réfection de la piste d'athlétisme du parc Julien Olive
- ▶ Réfection de l'avenue Kennedy
- ▶ Création d'un plateau d'évolution à Saint-Julien
- ▶ Piétonisation de la rue de Verdun
- ▶ Création de la palissade des Calens
- ▶ Réfection chemin de la Batterie et traverse du Petit Mas
- ▶ Requalification de l'entrée des Laurons
- ▶ Réfection du chemin des Tabourets à St-Julien
- ▶ Plage de Ferrières : installation d'une barrière anti-algues
- ▶ Anse de Ferrières : poursuite de l'aménagement du jardin

Ensuite, les **opérations d'investissement d'urbanisme** comprennent les subventions versées aux particuliers dans le cadre du dispositif « Martigues en couleurs » (683 492 €)

Les **opérations d'aménagement** comprennent les réalisations des tranches 2019 des programmes de réhabilitation suivants :

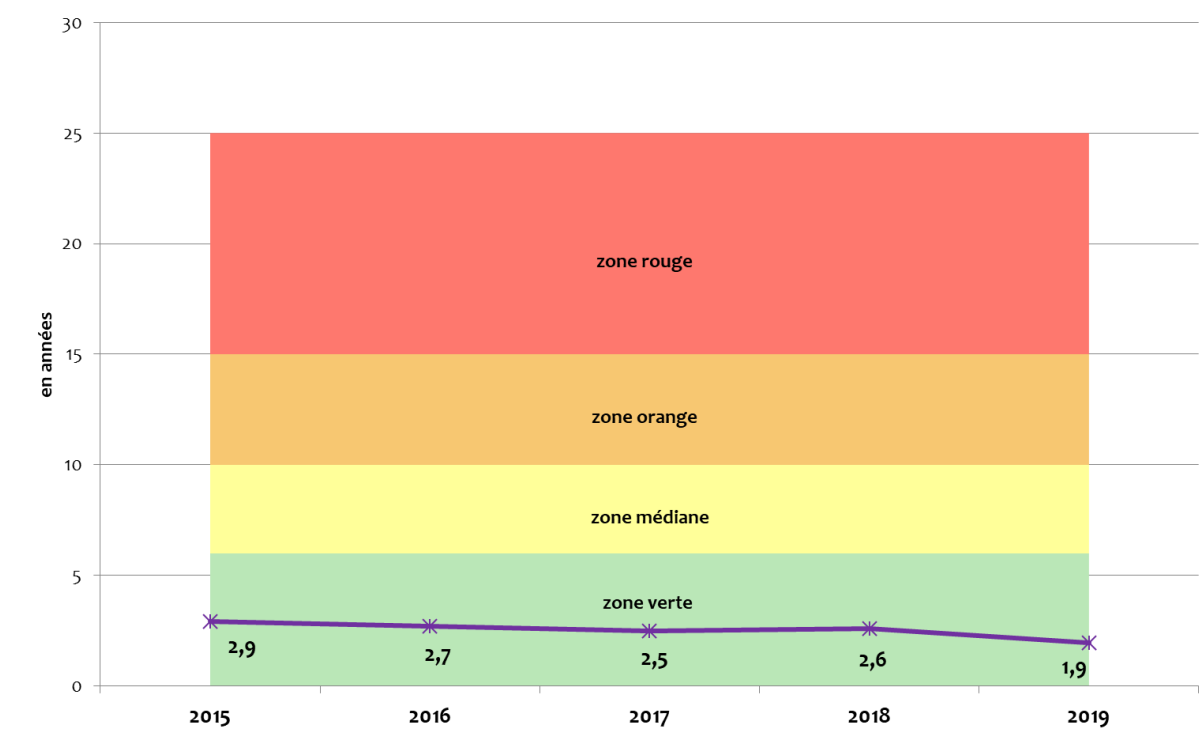
- ▶ convention avec l'Office Public HLM 13 HABITAT pour la participation financière de la commune aux travaux de réhabilitation des parties communes et des halls d'entrée du quartier de Notre-Dame des Marins pour un montant de 250 000 € (délibération 19-102 du 26 avril 2019) ;
- ▶ convention avec la SEMIVIM pour la participation financière de la commune aux travaux de réhabilitation de 245 logements à la résidence Les Quatre Vents pour un montant de 200 000 € (délibération 19-166 du 28 juin 2019).

Enfin, les équipements dits « **autres** » sont le fait de la Direction Culturelle pour la restauration d'œuvres, d'objets, et l'acquisition du fonds littéraire de la médiathèque, et de la Direction des Systèmes d'Information.

6 L'ENDETTEMENT

La capacité de désendettement est le principal ratio d'analyse de la solvabilité d'une collectivité. Exprimée en années et mesurée par le rapport encours / épargne brute, la capacité de désendettement correspond à la durée nécessaire pour rembourser sa dette en y consacrant la totalité de l'épargne dégagée.

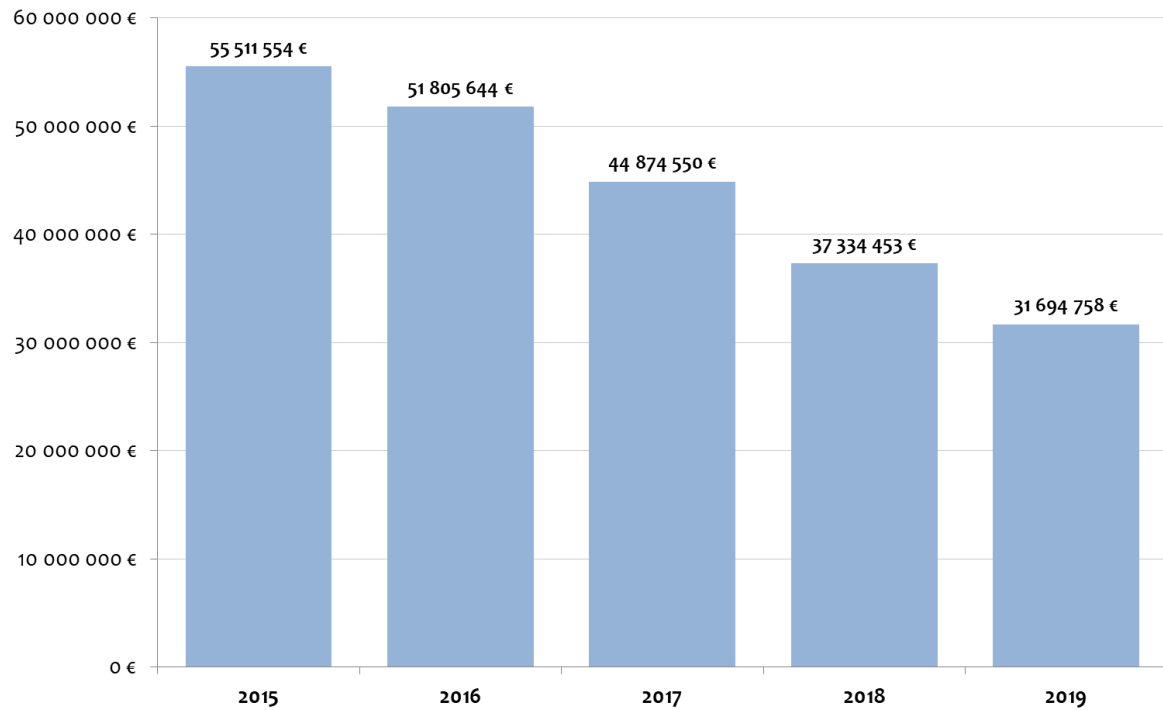
Evolution de la capacité de désendettement de 2015 à 2019



On peut constater que ce ratio s'établit à 1,9 an en 2019. La Ville pourrait donc rembourser la totalité de sa dette en moins de 2 ans, sous réserve d'y consacrer la totalité de l'épargne dégagée.

Pour mémoire, on considère qu'une capacité de désendettement supérieure à 15 ans illustre une solvabilité restreinte.

Au 31.12.2019, l'encours de dette s'est établi à 31 694 759 €. Depuis 2015, il a évolué comme suit :

Evolution de l'encours de dette

L'encours de dette a diminué entre 2015 et 2019, par conséquent, la Ville s'est désendettée sur la période.

Au titre de l'exercice 2019, l'annuité de la dette a été de 6 456 517 €, composée de 5 641 227 € de remboursement de capital (comptes 1641 et 16441) et 815 290 € d'intérêts (compte 66111) :

Répartition de l'annuité de dette 2019